

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 1/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

Autres désignations:

UFI: UF30-E0CW-V006-9645

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Beschichtungsmittel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Neuteerbit AG Salmsach

Seestrasse 26

8599 Salmsach

Schweiz

Téléphone: 0041 (0)71/466 33 33

Telefax: 0041 (0)71/466 33 39

E-mail: info@neuteerbit.ch

E-mail (personne compétente): info@neuteerbit.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: TOX-Zentrum Notruf 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Corr. 1B)	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité pour la reproduction (Repr. 2)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT RE 1)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 2)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 2/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05
Corrosion



GHS07
Point d'exclamation.



GHS08
Danger pour
la santé



GHS09
Environnement

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)

consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Conseils de prudence Prévention

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).

2.3. Autres dangers







Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 61788-44-1 N°CE: 262-975-0	Phenol, styrenated Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2   Attention H315-H317-H411	35 - ≤ 40 Pds %
n°CAS: 140-31-8 N°CE: 205-411-0	2-piperazin-1-ylethylamine Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Repr. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Se ns. 1, STOT RE 1, Aquatic Chronic 3    Danger H302-H311-H314-H317-H318-H361-H372-H412	30 - ≤ 35 Pds %
N°CE: 700-960-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119555274-38	Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3  Attention H315-H317-H412	30 - ≤ 35 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 3/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles Perforation de l'estomac Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau en aérosol Jet d'eau pulvérisée mousse résistante à l'alcool Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4. Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 4/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Protection individuelle: voir paragraphe 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Protection individuelle: voir paragraphe 8 Evacuation: voir paragraphe 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver sous clé. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

matériaux d'emballage:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 5/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage: 6.1C - Combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / composés toxiques ou composés qui provoquent des effets chroniques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Phenol, styrenated n°CAS: 61788-44-1	7,4 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
Phenol, styrenated n°CAS: 61788-44-1	2,1 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (local)
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	10,6 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (systémique)
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	0,08 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL aigu par inhalation (local)
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	10,6 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	0,015 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (local)
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	3,33 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	1,4 mg/m ³	① DNEL salarié ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	0,35 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par inhalation (systémique)
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	3,5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② DNEL long terme dermique (systémique)
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	1,7 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme dermique (systémique)
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	0,2 mg/kg p.c. /jour	① DNEL Consommateur ② DNEL long terme par voie orale (répété)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 6/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Phenol, styrenated n°CAS: 61788-44-1	0,03 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
Phenol, styrenated n°CAS: 61788-44-1	0,003 mg/l	① PNEC eaux, eau de mer
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	0,058 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	0,0058 mg/l	① PNEC eaux, eau de mer
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	215 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	21,5 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	250 mg/l	① PNEC station d'épuration (STP)
2-piperazin-1-ylethylamine n°CAS: 140-31-8	1 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	0,014 mg/l	① PNEC eaux, eau douce
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	0,0014 mg/l	① PNEC eaux, eau de mer
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	1 064 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	106 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	212 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374 Matériau approprié: Temps de pénétration (durée maximale de port) min Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Protection corporelle: Vêtement de protection

Protection respiratoire:

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante formation d'aérosol ou de nébulosité

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 7/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Couleur: marron clair

Odeur: Amines

Données de sécurité

paramètre		à °C	méthode	Remarque
pH	9,5	20 °C		
Point de fusion/point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200 °C			
Température de décomposition (°C):	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	99 °C			
Vitesse d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'ignition en °C	315 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	2,1 - 10,5 Vol-%			
Pression de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	1,05 g/cm ³	20 °C		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau (g/L)	0 facilement soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	1 000 - 1 500 mPa*s	20 °C	DIN 53015	
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>	40 °C		

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus. Gaz/vapeurs, toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 8/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
61788-44-1	Phenol, styrenated	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: >2 000 mg/kg (Ratte)
140-31-8	2-piperazin-1-ylethylamine	DL50 par voie orale: 1 500 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: 866 mg/kg (Kaninchen)
	Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (Ratte) DL50 dermique: >2 000 mg/kg

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Endommagement/irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé u'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
61788-44-1	Phenol, styrenated	CL50: 14,8 mg/l 4 d EC50: 4,6 mg/l 2 d (Daphnia magna)
140-31-8	2-piperazin-1-ylethylamine	CL50: 2 190 mg/l 4 d ErC50: >1 000 mg/l 3 d (Pseudokirchneriella sub capitata) EC50: 511 mg/l (Akute Bakterientoxizität)
	Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	CL50: 25,8 mg/l 4 d OECD 203 CL50: 14 - 51 mg/l 2 d (Daphnie) OECD 202 ErC50: 15 mg/l 3 d OECS 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 9/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations complémentaires:

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

n°CAS	Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
61788-44-1	Phenol, styrenated	—
140-31-8	2-piperazin-1-ylethylamine	—
	Oligomerisierungs- und Alkylierungsreaktionsprodukte von 2-Phenolpropen und Phenol	—

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.1.1. élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

08 04 99	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): Déchets non spécifiés ailleurs
08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code des déchets conditionnement:

08 04 99	Déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): Déchets non spécifiés ailleurs
----------	---

Remarque:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

13.2. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1. N° UN

3267

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 10/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	
LIQUIDE BASIQUE ORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A.(Phenol, styrolisieret, 2-Piperazin-1-ylethylamin)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
 8	
14.4. Groupe d'emballage	
III	
14.5. Dangers pour l'environnement	
	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions particulières: 274 Quantité limitée (LQ): 5 L Danger n° (code Kemler): 80 Code de classification: C7 code de restriction en tunnel: E Remarque:	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 11/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Ordonnance Suisse sur la protection des jeunes travailleurs (ArGV 5; SR 822.115): Sauf dérogation accordée par l'Office Fédéral de la Formation et de la Technologie (BBT) ou par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) Suisse, il est interdit d'affecter les jeunes travailleurs de moins de 18 ans à des travaux impliquant le contact avec/l'exposition à ce mélange.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52, Suisse): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne doivent travailler au contact du / être exposées au mélange seulement, s'il est garanti d'après l'évaluation des risques menée par un expert, que les activités auxquelles elles sont occupées et qu'avec les précautions mises en places, l'exposition n'est pas préjudiciable à la mère et à l'enfant.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

SECTION 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

Aucune donnée disponible

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Corr. 1B</i>)	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (<i>Skin Sens. 1</i>)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 1</i>)	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)	
Danger pour l'environnement aquatique (<i>Aquatic Chronic 2</i>)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 4 mai 2026

Date d'édition: 4 mai 2026

NEUTEERBIT 

Page 12/12

VDW 700 Beschichtungsmittel Komponente B

Mentions de danger

H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Chiresa AG
Theo Rüd
Landstrasse 2
CH-5300 Turgi
Telefon: +41 (0)58/400 07 87
Natel: +41 (0)76/565 48 29
E-mail: rued@chiresa.ch

Die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt entsprechen nach bestem Wissen unseren Erkenntnissen bei Drucklegung. Die Informationen sollen Ihnen Anhaltspunkte für den sicheren Umgang mit dem in diesem Sicherheitsdatenblatt genannten Produkt bei Lagerung, Verarbeitung, Transport und Entsorgung geben. Die Angaben sind nicht übertragbar auf andere Produkte. Soweit das Produkt mit anderen Materialien vermengt, vermischt oder verarbeitet wird, oder einer Bearbeitung unterzogen wird, können die Angaben in diesem Sicherheitsdatenblatt, soweit sich hieraus ausdrücklich etwas anderes ergibt, nicht auf das so gefertigte Material übertragen werden.